



## STATUT DE L'ARBITRAGE Rectificatif de la réunion du 20 juin 2023



### CLUBS EN INFRACTION au 15 juin 2023 en DEUXIEME SAISON D'INFRACTION

À la suite du courrier reçu du **FC MONTIGNY en GOHELLE** et vérification auprès de la commission du District des arbitres de **l'Artois**, la commission du **Statut de l'Arbitrage de l'Artois** dit que le club repris ci-dessus n'est pas en infraction vis-à-vis du statut de l'arbitrage pour la saison **2023/2024**. Il pourra bénéficier de ses 6 mutés pour la saison **2023/2024**.

**FC MONTIGNY en GOHELLE**, amende de **120€x2=240€** à rembourser.

Le président la Commission  
Daniel SION